



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

ALLOCUTION DE S.E.M. SIDIKI KABA

GARDE DES SCEAUX,

MINISTRE DE LA JUSTICE DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

REUNION DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE DES ETATS
PARTIES AU STATUT DE ROME DE LA COUR PENALE
INTERNATIONALE

NEW YORK, LE 30 SEPTEMBRE 2014

Mme La Présidente,

Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

Chers Membres du Bureau,

Mesdames et Messieurs,

Je ne saurais entamer mon propos, sans vous dire toute ma gratitude, et celle de mon Pays, le Sénégal, suite à votre décision, de m'endosser pour être le prochain Président de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome de la Cour Pénale internationale, pour la période 2014-2017.

Sachez que je suis conscient de l'insigne honneur qui en découle, et ne ménagerai aucun effort, afin que la confiance placée en moi ne soit pas déçue.

J'en profite également, pour remercier les 34 Etats Parties africains, de m'avoir investi de leur confiance en cette période centrale pour l'avenir la Cour, où les équivoques entre le Continent et elles doivent impérativement être levées. En devenant le Premier africain président de l'AEP, j'ai une charge supplémentaire, et je tacherai d'être un digne représentant à la hauteur de votre attente. Ambassadeur KANDA, Vice-Président de l'AEP, je tiens à vous rendre hommage, au nom de l'Afrique, pour vos talents de diplomate qui nous ont permis de trouver un candidat unique pour le continent.

Mme la Présidente,

Si, bien entendu, l'opportunité nous sera offerte, à tous, de le faire de façon officielle lors de la prochaine session de l'AEP, je tiens tout de même, ici et maintenant, à rendre un vibrant hommage à l'engagement, la passion et la dévotion dont vous avez fait montre dans l'accomplissement de votre mission. Vous avez su, dans la période certainement la plus mouvementée de la Cour, faire preuve d'un leadership sans faille, et produire des résultats dont nous, Etats Parties, sommes tous très fiers.

En somme, vous avez servi la Justice internationale : soyez en louer.

Certes, vous ne me faciliter pas la tâche, ayant placé la barre très haut, mais je ne saurais vous en tenir rigueur, car vous me pousser à l'excellence, et je ferai de mon mieux pour travailler vers l'atteinte de notre objectif commun, celui d'éradiquer l'impunité pour les crimes les plus graves.

Aux autres membres du Bureau, je voudrais également vous adresser les mêmes félicitations, et vous dire qu'avec celui entrant, nous aurons besoin de vos conseils et soutien constants dans cette tâche exaltante.

Mme la Présidente,

La création de la Cour Pénale internationale répond à une demande des peuples du Monde, qui victimes de graves exactions, n'ont pu trouver « justice » chez elles. Nous l'avons créée pour leur redonner espoir, et leur dire que, quelle que soit la puissance de leurs bourreaux, la communauté internationale s'attellera à leur rendre cette justice.

Ce noble objectif de la Cour, j'y ai cru en m'impliquant dans la négociation de son Statut, j'y croyais en faisant la campagne à travers le monde pour sa signature et ratification, et j'y crois encore plus, aujourd'hui, lorsque je considère les différentes situations auxquelles sont confrontées, à l'heure actuelle, certaines populations. Pour dire que, je me donnerai corps et âme afin d'apporter ma modeste contribution à la quête de la fin de l'impunité pour les crimes de masse.

Ce ne sera certes pas tâche aisée, car les défis de la CPI sont aujourd'hui multiples et complexes. En effet, à tort ou à raison, sa légitimité est remise en cause et dévie notre attention de notre objectif commun, pour nous focaliser sur des questions politiques au détriment de la chose judiciaire, sa seule raison d'être.

Et c'est pour cette raison que je me fixe 4 défis majeurs lors de mon mandat. Et avec votre approbation, je souhaiterais vous en faire une brève présentation.

Madame la Présidente,

Le premier défi sur lequel je pense nous pouvons tous être d'accord, est qu'il existe un réel malaise, pour ne pas dire une crise, entre la CPI et certaines régions du Monde. Et dans ce domaine, l'Afrique, mon Continent, est assurément l'exemple le plus patent. Pour en relever ce défi de la réconciliation, je travaillerai à rappeler que l'Afrique ne peut être contre la Cour, car comme je l'ai dit tantôt, 34 de nos états, formant au passage le plus grand groupe régional, l'ont ratifié, et le premier à l'avoir fait est Africain.

L'Afrique a volontairement soumis plusieurs cas à la Cour, pour ne pas dire l'écrasante majorité des cas qui lui ont été référés. Les Etats africains ont coopéré afin de faciliter son travail et celui du Procureur en particulier. L'Afrique ne peut être contre la Cour car la Cour s'est aussi Nous.

Je suis aussi contre l'argument que la Cour est contre l'Afrique, car elle compose la Cour et y occupe d'importantes responsabilités. Ce que nous devons faire, c'est voir les points de discorde, et y apporter les correctifs nécessaires, en toute transparence.

A mon humble avis, c'est en donnant les gages du respect strict du principe de l'indépendance totale de la Cour que l'on arrivera à revenir à une situation meilleure entre l'Afrique et celle-ci. C'est en évitant d'en faire une Cour pour les Africains, c'est-à-dire en examinant des situations qui se justifient dans d'autres régions du Monde, que l'on éliminera ce profond malentendu. Les populations africaines ont plus que toute autre réclamé et salué l'institution de la Cour, il ne faudrait pas que cet espoir se dissipe. Revenons aux principes et à l'esprit qui nous ont conduits à la créer.

Le second défi, **Mme la Présidente**, sera de développer la coopération entre la CPI et les Etats.

Comme vous le savez, le CPI n'a ni armée, ni police, seuls les Etats parties peuvent combiner leurs efforts pour faciliter l'arrestation et le transfèrement des suspects devant la Cour. Elle a besoin de l'appui logistique, diplomatique et financier des états pour garantir la sécurité des victimes ou encore témoins. Je travaillerai à l'amélioration de la coopération car elle seule permettra l'opérationnalité optimale de la Cour.

A cette fin, il faudrait encore une fois que sa crédibilité ne puisse être remise en cause, d'où la nécessité de faire un travail de sensibilisation auprès des Etats Parties, mais aussi non Parties, afin qu'ils puissent la soutenir. A ce propos, je compte sur le soutien précieux de vos gouvernements, et vous assure de mon entière disponibilité à travailler avec chacun d'entre eux dans le but exclusif de l'atteinte de notre noble mission.

Le troisième défi que je crois être primordial à relever est celui de la complémentarité, et dans ce cadre je voudrais rappeler que la Cour ne peut et ne doit être qu'un recours ultime contre l'impunité. Elle n'a pas vocation à se substituer au travail efficient des justices nationales, et les états ayant ratifié n'ont point limité leur souveraineté, la responsabilité première de juger les auteurs des crimes les plus graves leur revient.

Comme vous le savez, le Statut s'appuie sur le principe de complémentarité laissant la priorité d'action aux juridictions nationales et ouvrant la compétence de la CPI qu'en cas d'absence de volonté ou d'incapacité d'un Etat à diligenter des poursuites contre les auteurs présumés de crimes graves.

Pour en faire une réalité, il nous faudra aider les pays qui en ont besoin, à renforcer leurs capacités nationales, et avoir les moyens de pouvoir tenir des procès au niveau national. Le travail de la CPI ne sera pas jaugé par rapport au nombre de cas qu'elle aura à étudier mais à la qualité de son action. La coopération entre tous les états, par le biais de la formation des acteurs judiciaires et le renforcement des infrastructures, sera promue lors de mon mandat.

Enfin, quatrième défi, je travaillerai au quotidien à l'universalité du Statut de Rome en m'appuyant aussi bien sur les Etats parties que sur les Etats non parties. Il en sera de même avec les organisations intergouvernementales, les organisations de la société civile, pour atteindre l'objectif de ratification universelle du Statut de Rome par le plus grand nombre d'Etats et dans toutes les régions du monde.

Mon ambition est également de travailler à rendre la Cour compétente partout dans le monde pour lutter efficacement et effectivement contre l'impunité des crimes graves relevant de sa compétence. C'est un objectif extrêmement ambitieux dans le contexte international actuel, mais c'est une obligation morale pour toutes les victimes et celles potentielles à travers le monde.

Voilà là, **Madame la Présidente**, l'économie de notre ambition pour la CPI, et avec votre soutien, et celui de tous, nous y travaillerons avec conviction et détermination.

Je suis d'avis que si la paix doit s'enraciner dans les cœurs et dans les âmes, la justice peut largement y contribuer par son œuvre de prévention, de dissuasion, de sanction, de réparation, de rétablissement de la dignité de la victime, en libérant, le cas échéant, les peuples d'une culpabilité collective.

Je voudrais vous assurer que je suis prêt et disponible pour mener avec vous ce combat légitime pour les droits et la justice.

Je vous remercie de votre aimable attention.